

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE75

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 58 BIS A

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 4° À la première et à la seconde phrase du dernier alinéa, les mots : "à l'alinéa précédent" sont remplacés par les mots : "aux deux alinéas précédents" . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.